

**IMPOT SUR LES REVENUS DE L'ANNEE 2025
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2026**

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas
besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
la page d'accueil
d'impots.gouv.fr, rubrique
« Vérifier un avis d'impôt »*



2D-DOC

AGATHE THEO
85 AV DE BALZAC
91420 MORANGIS

Vos références

Numéro fiscal (C) : 3029058022256

Référence du document : 26 A0 2153838 52
Adresse d'imposition au 01/01/2026 :
85 AV DE BALZAC
91420 MORANGIS

Numéro FIP : 910 24 25 7384129789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 10/04/2026

Somme qu'il vous reste à payer

1 118,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de
septembre 2026 selon un échéancier qui vous sera
précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace Finances publiques sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact et prise de RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 30 373
Nombre de parts : 1.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2028 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

(*) <https://www.impots.gouv.fr/service-de-verification-des-avis-en-ligne>

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires	33411			
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés	0			
Total des salaires et assimilés ²	33411			
Déduction 10% ou frais réels	- 3341			
Salaires, pensions, rentes nets	30070			30070
Revenu brut global				30070
Revenu imposable				30070
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				2125
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				2125
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2025 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2025 dû ⁵³ :				2125
Retenue à la source prélevée en 2025 par vos verseurs de revenus :				- 1007
Solde d'impôt sur les revenus 2025 :				1118
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				1118
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				30373
Revenus exonérés		Déclar. 1		
Heures supplémentaires et jours RTT	Déclarés	337		
Heures supplémentaires et jours RTT	Nets	303		
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2026, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2027 est de :				
Plafond total de 2024		Déclar. 1		
		17264		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023		4114		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024		+ 4399		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2025		+ 4637		
Plafond calculé sur les revenus de 2025		+ 4710		
Plafond pour les cotisations versées en 2026		= 17860		
AUTRES INFORMATIONS				
Taux moyen d'imposition	7,07%			
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus				

Suite en page suivante >>>

RÉSIDENTCE EXCLUSIVE		RÉSIDENTCE ALTERNÉE									
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES		NOMBRE DE PARTS	

>>> Suite de votre avis

de votre foyer fiscal déclarés pour 2025 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2025 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

30,00%